

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2011

L'an deux mil onze, le vingt-six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, HUREL Noël, DELAY Jean-Louis, LANTHEAUME Christiane, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial, BRAGANTI Karine, CARRION Adèle.

Absents et excusés : ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, PEDEUX Françoise,

Secrétaire de séance : BRAGANTI Karine

Date de convocation : le 22 juillet 2011

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins, les grands titres ainsi que les délibérations prises lors de ce conseil.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale en Isère
- Délibération pour les versements des subventions aux associations
- Rapport sur les visites de contrôles cantine et école maternelle
- Urbanisme
- Comptes rendus des délégués
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale en Isère

#### N° 2011-020 Schéma départementale de coopération intercommunale : avis du conseil municipal :

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales;

Madame le Maire expose que la loi précitée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale.

Le projet de SDCI peut être consulté en mairie auprès du secrétariat général. Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

La Commune de Primarette est concernée par le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité de Montseveroux-Primarette-Cour et Buis.

La dissolution suscite l'inquiétude des élus sur les modalités de mise en œuvre dans le domaine énergétique.

- Émet des réserves tenant au caractère incomplet des informations disponibles dans le délai fixé par la loi,
- Fera état d'observations complémentaires au regard des débats engagés par nos délégués au sein des syndicats concernés en septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réexaminer courant 2012 sa position afin de laisser le temps d'appréhender la nécessité ou non de transférer la compétence éclairage public au SEDI.

### **Délibération pour les versements des subventions aux associations**

#### **N° 2011-015 ADMR Dolon :**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Mardi 26 juillet 2011 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2011, la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder aux ADMR du Dolon pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 600 € aux ADMR du Dolon.

Cette dépense sera imputée à l'article 657402 : subvention ADMR Dolon.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **N° 2011-016 AFIPAEIM section Beaurepaire :**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Mardi 26 juillet 2011 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2011, la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder à l'AFIPAEIM section Beaurepaire pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € à l'AFIPAEIM section Beaurepaire.

Cette dépense sera imputée à l'article 657415 : subvention AFIPAEIM section Beaurepaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **N° 2011-017 Amical personnel communal :**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Mardi 26 juillet 2011 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2011, la somme de 200 € a été votée aux bénéfices de l'association Amicale du personnel communal.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'Amicale du personnel communal.

Cette dépense sera imputée à l'article 657405 : subvention amicale personnel communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **N° 2011-018 CCAS :**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Mardi 26 juillet 2011 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2011, la somme de 1200 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder au CCAS de Primarette pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1200 € au CCAS de Primarette.

Cette dépense sera imputée à l'article 65716 : subvention CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **N° 2011-019 Sou des Ecoles :**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Mardi 26 juillet 2011 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2011, la somme de 1800 € a été votée aux bénéfices de l'association Sou des écoles de Primarette.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder au Sou des écoles de Primarette pour l'année 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser au Sou des écoles de Primarette les subventions suivantes :

- Subvention annuelle de 700 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 657401:subvention sou des écoles.

- Payer le transport des sorties piscine de 1100 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 62510: voyages et déplacements.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Rapport sur les visites contrôles cantine et école maternelle**

Madame le Maire a pris contact avec le laboratoire vétérinaire départemental. Le personnel de cantine fera une formation courant octobre sur l'organisation et l'animation du temps périscolaire.

Suite au contrôle de l'inspection sanitaire, nous avons mis au norme et le coût est de 1 500 €.

En ce qui concerne l'école maternelle nous avons reçu l'avis de la commission de sécurité de l'arrondissement de Vienne il nous demande la vérification des extincteurs fait par l'entreprise SICLI, la remise en conformité de l'installation de gaz fait par l'entreprise GEROLI et le changement de 3 blocs de secours 63 LM alarme incendie fait par l'entreprise POIPY. Lors de la séance du 26 juillet 2011 en Sous Préfecture, la commission de sécurité nous a donné un avis favorable pour l'ouverture de notre école maternelle.

### **Urbanisme**

#### Déclarations préalables :

- Monsieur BERTUZZI Jean-Christophe a fait une demande pour un abri de jardin.
- Monsieur BLANC Jean-Marc a fait une demande pour la suppression d'une cuisine au nord puis la création au sud dans un garage avec transformation de la porte du garage en porte fenêtre.
- Monsieur ROSTAING Jean-Pierre a fait une demande pour la fermeture d'un auvent en garage dans une annexe.

## Comptes-rendus des Délégués

Pour la première année le Syndicat Intercommunal de Voirie a proposé d'effectuer un passage ambroisie en bordure des chemins communaux. La commune a adhéré à cette proposition pour début août.

Depuis plusieurs années les enseignants nous demandent des lampes extérieures sur les écoles. L'entreprise Poipy a établi un devis d'un montant de 1 190, 02 € TTC qui comprend la pose de deux détecteurs en maternelle, un détecteur et un projecteur extérieur en primaire et le changement du coffret pompier. Le conseil est d'accord pour les travaux qui devront être effectués avant la rentrée scolaire.

Nous avons été contacté par des entreprises pour la pose d'un défibrillateur. Madame le Maire présente des devis de différentes entreprises. La société DOC a démarché toutes les communes du canton et propose un tarif préférentiel. Le conseil décide de ne pas donner suite cette année car nous n'avons pas prévu la somme au budget.

## Questions diverses

La commission finance se réunira le 20 septembre 2011.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, **le conseil est clos à 22 h 30.**

**Le prochain conseil aura lieu le mardi 27 septembre 2011 à 20 h 30.**